



4

CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL

Cette fiche est établie sur la base des textes déposés par les entreprises dans le cadre de leur obligation de dépôt légal des accords. Elle n'épuise pas la totalité du champ de la négociation collective d'entreprise qui, par exemple, peut ne déboucher sur aucun texte, les parties ayant négocié mais non conclu. *A fortiori*, elle ne rend pas compte de la plénitude du dialogue social. Il appartient à des études complémentaires et à l'ensemble des acteurs des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de contextualiser et de compléter les éléments ci-dessous.

Textes déposés, en 2024 (en nombre)

	 Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Toutes entreprises							
Total	204	243	1 463	3 254	835	858	6 857
Accords collectifs	159	181	1 078	2 653	607	614	5 292
Accords	115	142	843	2 017	479	461	4 057
Avenants	44	39	235	636	128	153	1 235
Autres textes	45	62	385	601	228	244	1 565
Plans d'action et décisions unilatérales de l'employeur	39	45	303	423	152	190	1 152
Dénonciations	2	10	34	65	30	30	171
Désaccords (procès verbal)	2	3	36	80	18	13	152
Adhésions	2	4	12	31	24	9	82
Entreprises de moins de 50 salariés							
Total	135	153	716	1 548	469	454	3 475
Accords collectifs	99	116	495	1 195	314	290	2 509
Accords	74	86	386	898	255	217	1 916
Avenants	25	30	109	297	59	73	593
Autres textes	36	37	221	353	155	164	966
Plans d'action et décisions unilatérales de l'employeur	33	24	180	280	106	129	752
Dénonciations	2	9	26	39	24	23	123
Désaccords (procès verbal)	0	0	3	8	1	1	13
Adhésions	1	4	12	24	21	9	71

Accords⁽¹⁾ collectifs enregistrés selon les principales thématiques⁽²⁾ en Paca, en 2024

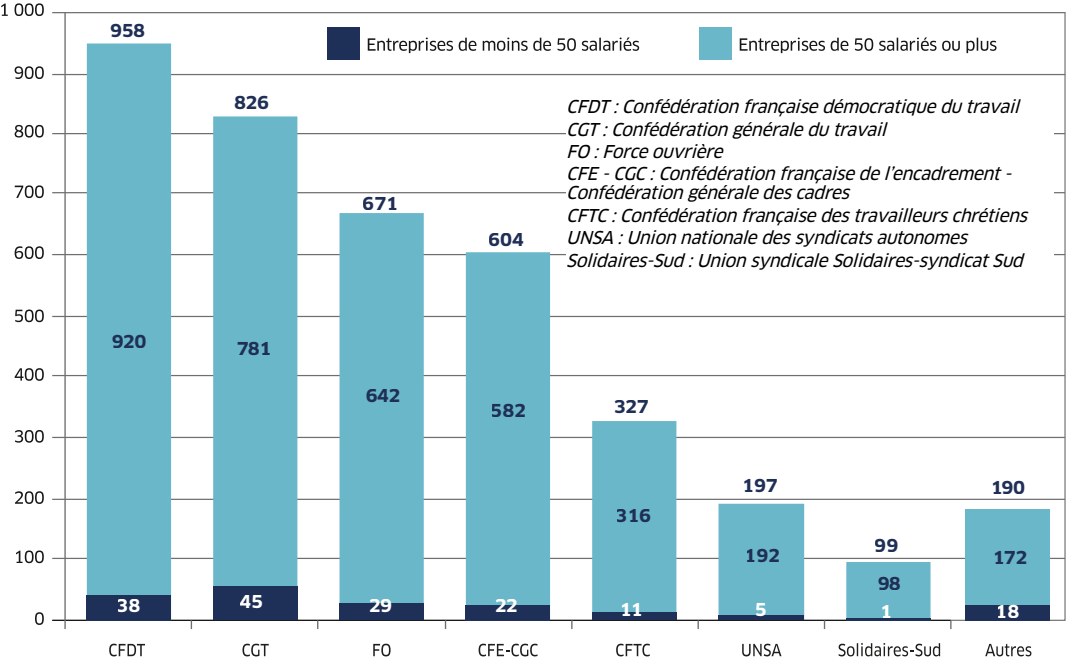
	Toutes entreprises		Entreprises de moins de 50 salariés	
	Accords collectifs (en nombre)	Part (en %)	Accords collectifs (en nombre)	Part (en %)
Total	5 292	100,0	2 509	100,0
Épargne salariale	2 455	40,8	1 673	64,2
Durée du travail / repos	1 125	18,7	495	19,0
Salaires / rémunérations	854	14,2	144	5,5
Droit syndical et représentation du personnel	521	8,7	70	2,7
Égalité salariale femmes-hommes	354	5,9	71	2,7
Conditions de travail	56	0,9	15	0,6
Télétravail	229	3,8	33	1,3
Emploi / GPEC	224	3,7	71	2,7
Prévoyance / protection sociale complémentaire	141	2,3	20	0,8
Classification	41	0,7	10	0,4
Formation professionnelle	20	0,3	2	0,1

⁽¹⁾ Accords et avenants
⁽²⁾ Le nombre total de thématiques principales abordées est supérieur au nombre d'accords déposés car un accord peut concerner plusieurs thématiques
Note : données provisoires (une partie des accords déposés en 2024 ne seront saisis dans la base qu'en 2025)
Source : Dares, Base statistique des accords - Traitements : Dreets Paca, Sese

Accords collectifs⁽¹⁾ signés⁽²⁾ selon leur mode de conclusion en Paca, en 2024

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Toutes entreprises							
Total (en nombre)	89	92	654	1 491	295	306	2 927
Délégués syndicaux	50,6	50,0	66,1	66,3	60,3	71,2	65,2
Élus ou salariés mandatés	-	13,0	8,6	10,1	11,9	6,9	9,4
Élus non mandatés	21,3	5,4	10,4	10,3	10,8	12,7	10,8
Salariés à la majorité des deux tiers	28,1	31,5	15,0	13,2	16,9	9,2	14,6
Entreprises de moins de 50 salariés							
Total (en nombre)	45	44	203	421	89	74	876
Délégués syndicaux	13,3	11,4	16,7	15,4	9,0	13,5	14,6
Élus ou salariés mandatés	0,0	13,6	12,8	15,7	16,9	12,2	13,9
Élus non mandatés	33,3	11,4	22,2	22,6	19,1	36,5	23,3
Salariés à la majorité des deux tiers	53,3	63,6	48,3	46,3	55,1	37,8	48,2

Accords collectifs⁽¹⁾ signés⁽²⁾ par chaque syndicat en Paca, en 2024 (en nombre)



⁽¹⁾ Accords et avenants hors ceux ne traitant que d'épargne salariale

⁽²⁾ Hors mode de conclusion indéterminé

Note : données provisoires (une partie des accords déposés en 2024 ne seront saisis dans la base qu'en 2025)

Sources : Dares, Base statistique des accords - **Traitements :** Dreets Paca, Sese

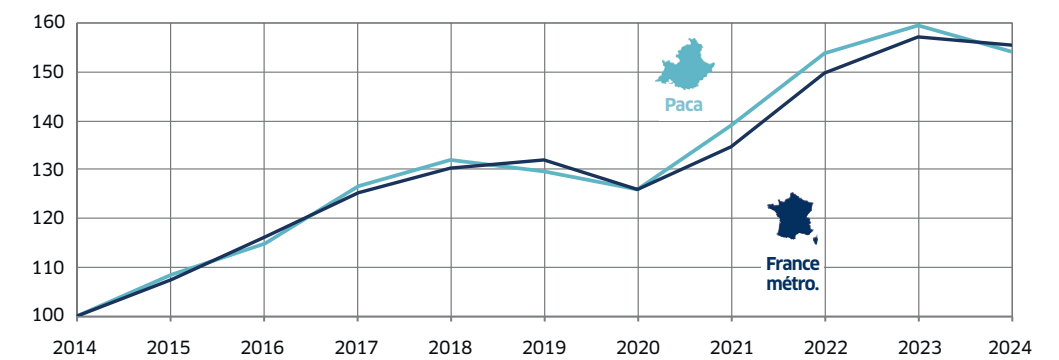
Demandes de rupture conventionnelle des salariés non protégés⁽¹⁾, en 2024
(données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Demandes reçues <i>(en nombre)</i>	1 528	1 108	12 657	24 651	10 348	5 872	56 164	542 762
Demandes homologuées <i>(en nombre)</i>	1 409	1 108	12 450	23 050	9 869	5 750	53 636	522 559
Demandes irrecevables <i>(en nombre)</i>	44	0	34	610	128	22	838	8 424
Demandes refusées <i>(en nombre)</i>	75	0	173	991	351	100	1 690	11 779
Taux d'irrecevabilité ⁽²⁾ <i>(en %)</i>	2,9	0,0	0,3	2,5	1,2	0,4	1,5	1,6
Taux de refus ⁽³⁾ <i>(en %)</i>	5,1	0,0	1,4	4,1	3,4	1,7	3,1	2,2

Évolution du nombre de demandes de rupture conventionnelle des salariés non protégés⁽¹⁾, entre 2023 et 2024 *(données brutes)*

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Demandes reçues <i>(en %)</i>	-1,2	-2,8	-5,4	-3,6	-4,4	-4,9	-4,2	-1,1
Demandes homologuées <i>(en %)</i>	+6,7	-2,6	-2,3	-4,3	-4,4	-2,2	-3,4	-1,1
Taux d'irrecevabilité ⁽²⁾ <i>(en points)</i>	-2,0	0,0	-0,7	+0,3	+0,2	-0,5	-0,1	+0,1
Taux de refus ⁽³⁾ <i>(en points)</i>	-5,1	-0,2	-2,5	+0,4	-0,2	-2,2	-0,8	-0,1

Nombre de demandes de rupture conventionnelle homologuées par année
(données brutes, base 100 en 2014)



⁽¹⁾ Les salariés protégés, c'est-à-dire les personnes qui exercent un mandat électif ou nominatif de représentant syndical ou de représentant du personnel, ne sont pas pris en compte dans les chiffres présentés ici

⁽²⁾ Rapport entre le nombre de demandes irrecevables et le nombre de demandes reçues

⁽³⁾ Rapport entre le nombre de demandes refusées et le nombre de demandes instruites (somme des demandes homologuées et des demandes refusées)

Note : données provisoires
Source : DGT

Les accidents du travail comptabilisés ici résultent d'un travail d'harmonisation des données de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Les accidents considérés sont ceux qui ont engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès, ayant donné lieu à un premier règlement l'année considérée.

Accidents du travail avec arrêt, en 2022 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	1 428	1 538	10 507	21 567	9 723	5 646	50 409	589 234
Évolution sur un an	-2,9	+0,1	0,0	-2,3	-2,9	-8,6	-2,6	-6,3
Taux de fréquence ⁽¹⁾	19,7	24,2	18,0	18,5	22,4	20,1	19,4	16,7
Indice de gravité ⁽²⁾	15,9	17,6	8,9	11,5	19,6	16,6	13,1	12,2
Sexe								
Hommes	64,8	69,9	62,2	61,7	62,5	65,6	62,8	64,0
Femmes	35,2	30,1	37,8	38,3	37,5	34,4	37,2	36,0
Âge								
Âgés de 15 à 19 ans	4,1	3,2	3,2	2,8	3,4	3,6	3,1	3,5
Âgés de 20 à 29 ans	25,9	24,4	24,2	26,2	25,5	25,3	25,5	25,4
Âgés de 30 à 39 ans	24,7	23,5	24,4	25,0	25,2	25,2	24,9	24,5
Âgés de 40 à 49 ans	20,6	21,7	20,2	20,9	20,0	21,2	20,6	21,9
Âgés de 50 à 59 ans	20,2	22,4	21,6	19,8	20,9	19,8	20,5	20,7
Âgés de 60 ans ou plus	4,4	4,9	6,4	5,3	4,9	4,9	5,4	4,1
Taille des entreprises								
0 salarié	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
1 à 9 salariés	31,0	27,6	23,8	20,7	28,0	26,4	23,9	20,1
10 à 49 salariés	38,1	44,4	38,3	35,5	38,3	37,9	37,3	36,1
50 à 249 salariés	26,4	26,3	26,2	30,1	27,1	28,8	28,3	30,6
250 à 499 salariés	2,8	1,5	6,1	6,9	4,4	4,1	5,7	6,8
500 salariés ou plus	1,4	0,1	5,5	6,6	2,0	2,5	4,7	6,2
Poste de travail ⁽³⁾ occupé au moment de l'accident								
Poste habituel ou dans l'enceinte de l'unité locale de travail habituelle	53,9	50,6	40,7	49,9	43,8	43,1	46,2	51,8
Poste occasionnel ou mobile ou en déplacement pour le compte de l'employeur	17,8	18,2	15,1	17,4	25,7	29,3	19,8	19,2
Autre	1,7	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2
Non précisé	26,6	31,2	44,0	32,3	30,3	27,5	33,7	28,8
Accident routier ⁽⁴⁾	5,4	2,3	2,4	3,3	2,3	3,2	2,9	2,0

⁽¹⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽²⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées

⁽³⁾ Données Cnam

⁽⁴⁾ Accidents dans des lieux publics ou des transports publics au cours d'un trajet pendant le travail ; les accidents de trajet domicile-travail sont ainsi exclus

Champ : salariés travaillant en France et affiliés au régime général ou au régime agricole de sécurité sociale, localisés à l'établissement employeur

Sources : Cnam ; CCMSA ; Insee, Base Tous salariés - calculs Dares

Accidents du travail avec arrêt selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité en Paca, en 2022

	Total (en nombre)	Évolution sur un an (en %)	Taux de fréquence ⁽¹⁾	Taux de gravité ⁽²⁾
Total	50 409	-2,6	19,4	1,8
Sexe				
Hommes	31 632	-9,6	21,9	2,0
Femmes	18 777	-18,2	16,3	1,6
Âge				
Âgés de 15 à 19 ans	1 576	+4,1	28,2	0,8
Âgés de 20 à 29 ans	12 828	-9,0	22,6	1,3
Âgés de 30 à 39 ans	12 540	-11,1	20,0	1,8
Âgés de 40 à 49 ans	10 394	-16,9	17,4	1,9
Âgés de 50 à 59 ans	10 310	-17,5	18,0	2,2
Âgés de 60 ans ou plus	2 710	-13,8	15,8	2,1
Secteur d'activité				
Agriculture, sylviculture et pêche	901	-9,2	22,6	2,0
Industrie	3 843	-6,0	14,6	1,3
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 112	-0,4	21,1	1,9
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	618	-12,5	17,2	2,0
Fabrication d'autres produits industriels	1 797	-5,0	15,9	1,2
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	212	-1,4	7,4	0,6
Fabrication de matériels de transport	98	-34,7	3,1	0,2
Cokéfaction et raffinage	6	-25,0	2,5	0,2
Construction	5 807	-6,0	28,7	2,8
Services	39 849	-1,6	19,0	1,8
Transports et entreposage	5 222	-0,9	30,6	3,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10 741	-7,5	21,5	2,0
Hébergement et restauration	4 319	+27,6	20,9	1,5
Autres activités de services	2 126	+3,9	19,7	1,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	8 419	-5,9	19,2	1,7
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	8 198	-3,3	18,3	1,8
Activités immobilières	346	-3,6	7,9	1,0
Activités financières et d'assurance	253	+15,5	2,9	0,3
Information et communication	225	+16,0	2,5	0,2

⁽¹⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽²⁾ Nombre de jours perdus par millier d'heures rémunérées

Champ : salariés travaillant en France et affiliés au régime général ou au régime agricole de sécurité sociale, localisés à l'établissement employeur

Sources : Cnam ; CCMSA ; Insee, Base Tous salariés - calculs Dares

Accidents du travail graves⁽¹⁾ ou mortels selon le sexe, l'âge, le secteur d'activité, la taille des entreprises et le poste de travail en Paca, en 2022

	Accidents graves		Taux de fréquence ⁽²⁾	Taux de gravité ⁽³⁾
	Total (en nombre)	dont mortels (en nombre)		
Total	3 512	44	1,4	13,1
Sexe				
Hommes	2 255	38	1,6	16,4
Femmes	1 257	6	1,1	9,0
Âge				
Âgés de 15 à 19 ans	24	0	0,4	2,7
Âgés de 20 à 29 ans	413	4	0,7	5,8
Âgés de 30 à 39 ans	677	3	1,1	8,8
Âgés de 40 à 49 ans	890	13	1,5	14,8
Âgés de 50 à 59 ans	1 152	19	2,0	21,6
Âgés de 60 ans ou plus	353	5	2,1	22,0
Secteur d'activité				
Agriculture, sylviculture et pêche	142	0	3,6	34,1
Industrie	301	3	1,1	11,5
Construction	453	8	2,2	25,4
Services	2 614	32	1,2	11,6
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	701	2	1,4	10,7
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	625	9	1,4	14,4
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	1 082	17	1,3	13,0
Autres activités de services	123	1	1,1	9,7
Activités immobilières	38	0	0,9	7,5
Activités financières et d'assurance	27	2	0,3	4,4
Information et communication	18	1	0,2	2,1
Taille des entreprises				
0 salarié	99	0	1,1	13,6
1 à 9 salariés	875	17	1,2	12,3
10 à 49 salariés	1 187	20	1,6	16,1
50 à 249 salariés	951	3	1,6	13,0
250 à 499 salariés	185	1	1,2	11,0
500 salariés ou plus	172	3	0,7	6,6
Poste de travail⁽⁴⁾ occupé au moment de l'accident				
Poste habituel ou dans l'enceinte de l'unité locale de travail habituelle	1 704	12	-	-
Poste occasionnel ou mobile ou en déplacement pour le compte de l'employeur	845	26	-	-
Autre	10	2	-	-
Non précisé	953	4	-	-
Accident routier ⁽⁵⁾	180	10	-	-

⁽¹⁾ Accidents ayant donné lieu à la fixation d'un taux d'incapacité partielle permanente au cours de l'année

⁽²⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées ; variable non disponible par poste de travail et accident routier

⁽³⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées ; variable non disponible par poste de travail et accident routier

⁽⁴⁾ Données Cnam

⁽⁵⁾ Accidents dans des lieux publics ou des transports publics au cours d'un trajet pendant le travail ; les accidents de trajet domicile-travail sont ainsi exclus

Note : la somme des accidents du travail par sexe, âge, secteur d'activité et taille des entreprises ne correspond pas au total régional en raison de données indéterminées

Champ : salariés travaillant en France et affiliés au régime général ou au régime agricole de sécurité sociale, localisés à l'établissement employeur

Sources : Cnam ; CCMSA ; Insee, Base Tous salariés - calculs Dares

Des données plus récentes sur les caractéristiques des maladies professionnelles n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette fiche, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception.

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), ainsi que, depuis 2011, sur le champ des salariés affiliés au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA) hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle. Ces fichiers servent au calcul des cotisations sociales et sont retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les maladies professionnelles complémentaires de ceux produits par la Cnam-TS et la MSA, qui permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque d'être victime de maladie professionnelle.

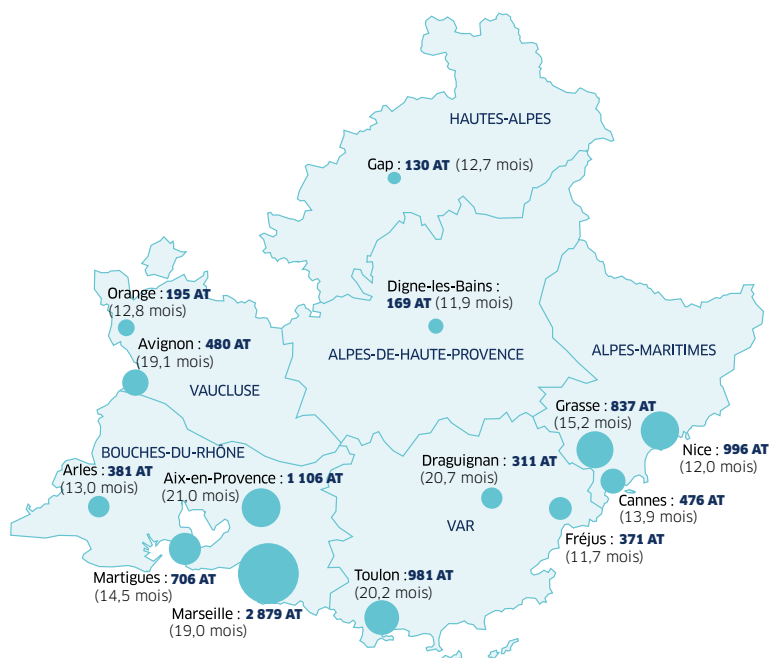
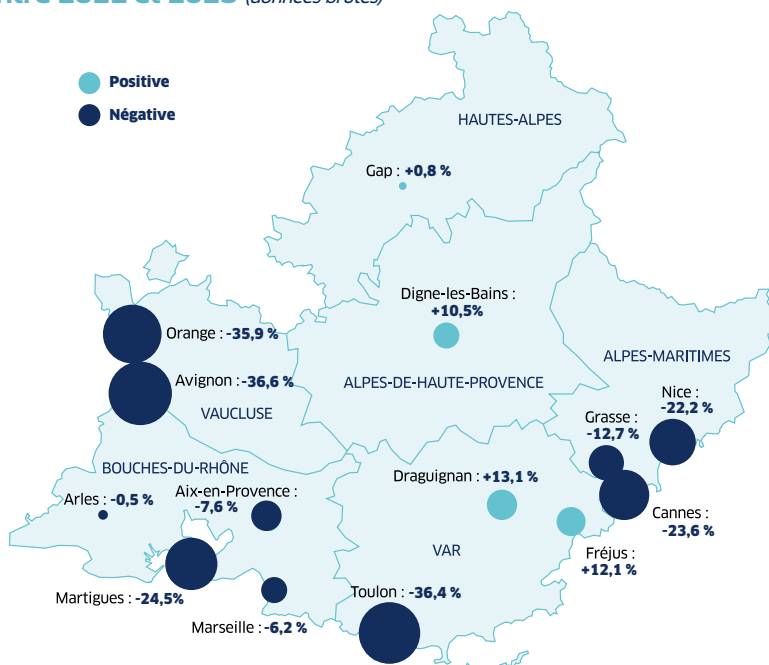
Maladies professionnelles indemnisées, en 2019

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	101	55	537	938	499	318	2 448	52 090
Évolution sur un an (en nombre)	+31	-15	+169	+55	-185	-26	+29	+1 105
Taux de fréquence ⁽¹⁾	16,2	9,8	10,2	9,2	13,3	12,7	10,7	16,3
Évolution sur un an (en points)	+4,8	-2,8	+3,2	+0,4	-5,4	-1,2	0,0	+0,1
Indice de gravité ⁽²⁾	141,2	58,0	137,1	92,4	104,6	85,6	104,4	116,9

Principales maladies professionnelles indemnisées en Paca, en 2019 (en nombre)

	Total ⁽³⁾	Évolution sur un an
Troubles musculo-squelettiques	2 031	+34
dont syndrome du canal carpien	656	-30
dont épaule	654	+67
dont coude	357	+4
dont poignet	165	+11
dont rachis	158	-26
dont membres inférieurs	41	+8
Pathologies causées par l'amiante	251	-9
dont cancer de la plèvre	107	-12
dont cancer broncho-pulmonaire	73	+3
dont mésothéliome	42	-3
dont asbestose	28	+2
Cancers	150	+4
Surdité	50	-3
Dermatoses	23	-5
Rhinites	16	+4
Total	2 448	+29

⁽¹⁾ Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour dix millions d'heures rémunérées
⁽²⁾ Taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) pour dix millions d'heures rémunérées ; l'évolution de cet indice n'est pas significative d'une année sur l'autre
⁽³⁾ La somme des principales maladies professionnelles est supérieure au total régional, car certaines maladies liées entre elles peuvent apparaître à plusieurs reprises dans le tableau
Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle
Sources : Cnam-TS ; CCMSA ; Insee, DADS

Affaires terminées (AT) par siège des juridictions prud'homales de Paca, en 2023*(données brutes, affaires terminées en nombre et durée moyenne⁽¹⁾ de traitement en mois)***Évolution du nombre d'affaires terminées par siège des juridictions prud'homales de Paca, entre 2022 et 2023** *(données brutes)*⁽¹⁾ Pour le calcul de la durée des affaires, les référés ne sont pas pris en compte**Champ :** affaires terminées y compris référés**Source :** Ministère de la Justice